

## Mutations B et C (FGP) au 1<sup>er</sup> avril 2013

### Comptes-rendus des 2 CAPL du 08 février 2013

### **DECLARATION LIMINAIRE FO DGFIP 67**

Madame la Présidente,

Les agents de tous grades de la DRFIP 67 ne sont ni des pions ni des plantes en pot.

Cette remarque vaut plus encore pour les personnels de la direction puisque le DRFIP considère qu'il fait ce qu'il veut dans son petit poste comptable, qui regroupe tout de même plus de 250 agents.

Mme la Présidente, vous avez proposé aux OS, il y a seulement trois semaines, une réunion informelle afin de nous énoncer, notamment, les règles en vigueur pour les CAPL de mutations de ce jour.

Nous attendons de vous que vous respectiez vos propres règles.

Et notamment, nous exigeons que les personnels qui demandent un poste vacant ne soient pas retenus contre leur gré dans leurs fonctions actuelles.

Par ailleurs, nous avons entendu parler de la naissance d'un nouveau concept dans au moins un des pôles : la « divisionnalité » des effectifs.

Cela consisterait à faire bouger à tout moment des personnes d'un service à un autre, dans une même division, en fonction des urgences ou, pourquoi pas, de l'humeur d'un chef de division.

Si la direction locale voulait accroître le stress et les inquiétudes des agents, dans une période où les conditions de travail sont déjà très largement dégradées, elle ne s'y prendrait pas autrement !

Nous exigeons donc le respect de l'affectation au service et la répartition des effectifs B et C par services au sein de la Direction.

La Présidente a ouvert les 2 séances en donnant les **précisions** suivantes :

- 12 vacances en B en prenant en compte les départs en retraite jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2013 et les sorties du département par mutation, 1 vacance en C avant mouvement
- Mouvement national : Départs : **2 en B, 2 en C** - Arrivées : **2 en B, 3 en C** - Renonciation à mutation pour le 67 : **4 (B et C)** - Sortie ENFIP au 01.05.2013 (avec affectation au 01.10.2013) : **3 en B**
- Après parution du projet local, 2 agents ont annulé leurs demandes en interne en catégorie B, 1 en C.
- Affectation à l'ancienneté administrative réaffirmée.
- Aucune affectation sur un poste non demandé par l'agent.

#### **Les élus FO-DGFIP 67 ont dénoncé :**

- Lors de la CAPL 2 (cat. B) : la non-affectation d'agent sur poste vacant malgré la parution du projet que nous supposons avoir été soumis au directeur...quid de l'origine de ce revirement de situation le lendemain de sa mise en ligne !?!?

- L'absence de répartition des postes vacants par services et les mouvements à la totale discrétion du directeur à l'intérieur de la DRFIP (République – services administratifs Picquart et France Domaines 67)
- Pour la CAPL 2 : la non-ouverture d'un poste sur une trésorerie à – 0,7 agent (critère d'ouverture de poste retenu par la direction) ; réponse de l'administration : affectation d'un cadre A supplémentaire.
- La non-accessibilité de certains services de la direction aux collègues handicapés.

### **Réponses de la direction aux questions de FO-DGFIP 67 :**

- **Cité administrative** : les élus ont soulevé la question de la vacance du poste de catégorie B de la Cité. Réponse de la direction : 1 seul candidat en 2012 qui n'avait pas le profil. La demande d'élargir à d'autres ministères a été refusée par la direction générale ; le recrutement d'un contractuel a été réalisé via Pôle Emploi avec prise de fonction au 1<sup>er</sup> mars (CDD un an renouvelable).
- **Effectifs DGFIP du CSP** : 7 agents 1 A+ FGP - 2 B FGP - 2 B FF - 1 C FGP - 1 C FF
- **ERD** : 1 poste sera mis en vacance et un appel à candidature sera lancé pour septembre ; pour la direction il s'agit d'un poste à profil.

Par ailleurs, l'EMR devra intervenir dans les petits postes où une vacance persiste au moins jusqu'en septembre.

- **France Domaines** : était en sur-effectif, donc pas de poste vacant au 1<sup>er</sup> avril. La direction étudie la possibilité de compenser 2 « longues maladie ».
- **Mutations à l'intérieur de la DRFIP** : la direction n'a pas la volonté de scléroser les services. La Présidente de la CAPL a précisé qu'il n'y aura pas de tradition de blocage des agents entre services et divisions.
- **1 affectation sur 4 attendues à Liaison-Recouvrement** : la direction locale a alerté la DG qui a répondu que d'autres départements subissaient des vacances plus nombreuses et se trouvaient donc prioritaires.

### **Mouvement au 1<sup>er</sup> avril 2013 :**

**Les élus FO-DGFIP déplorent** le peu de demandes satisfaites en interne : 4 sur 21 pour les B. C'est mieux pour les agents C : 4 sur 10 demandes.

En fonction des possibilités offertes, les élus ont voté POUR, en dénonçant en catégorie B la non-affectation d'un agent sur un poste vacant.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**Sinistre du CFP d'ILLKIRCH** : le 7 février dans l'après-midi, rupture d'un tuyau d'eau chaude (chauffage) et chute du faux-plafond sur 2 collègues. **FO DGFIP 67** est intervenu encore une fois sur les dangers que représente ce site pour l'intégrité physique des agents et a mis le Directeur régional et la Direction Générale devant leurs responsabilités juridique et morale. Les élus **FO-DGFIP 67** ont exigé une nouvelle fois le déménagement urgent du CFP d'Illkirch sur un autre site.

**FO DGFIP s'est rendu sur place lundi pour rencontrer le directeur régional et soutenir les collègues.**

**Vos élus** : Marie-Françoise HENRY, Sonia Fries, Marie-Claire SAIDOU en CAPL 2 (cat.B)  
**expert** : José PEREIRA  
 Martine WISNIEWSKI en CAPL 3 (cat.C)

	BULLETTIN D'ADHESION		NOM : .....	PRENOM : .....
	GRADE :	ECHELON :	INDICE :	AFFECTATION :
déclare vouloir adhérer au Syndicat <b>FORCE OUVRIERE DGFIP</b>				
à retourner à : Section FO DGFIP 67 à la DRFIP		Fait à .....	le .....	
			(signature)	
→ <b>crédit d'impôt</b> sur la cotisation syndicale à hauteur de <b>66%</b> de son montant				